

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 038-213803364-20240325-2024\_25\_03\_13-DE



**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 19

présents : 14

votants : 17

L'an deux mil vingt quatre

le vingt-cinq mars à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

**PRESENTS :** Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, Mme JACQUET Henriette.

**ABSENTS EXCUSES :** M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir à M. AUTISSIER Bertrand), M. LAROSE Didier (pouvoir à Mme BIEUVELET Laetitia), M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir à M. BOITON Roger),

**ABSENTS :** M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

**Secrétaire :** Mme CHAVASSE Danielle.

## **DELIBERATION N° 2024 – 13**

### **OBJET : Budget communal - Affectation du résultat de fonctionnement 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la section d'Invest.	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture	Restes à réaliser 2023 (Dépenses , Recettes)	Solde des Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	+ 424 721.01 €		+ 57 893.16 €	+ 482 614.17 €	582 600 € 0 €	- 582 600 €	- 99 985.83 €
FONCT	+ 2 046 857.42 €	0 €	+ 423 252.61 €	+ 2 470 110.03 €			+ 2 470 110.03 €

**CONSIDÉRANT** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement), et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	2 470 110.03 €
<b>Affectation obligatoire</b> à la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068)	99 985.83 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
. affectation complémentaire en réserves (cpte 1068) .....	0 €
. affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (cpte 002) .....	2 370 124.20 €
<b>Total affecté au compte 1068 :</b>	99 985.83 €
Total à reprendre en 001 (dépense si négatif, et en recette si positif)	+ 482 614.17 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (compte 002) en dépenses de fonctionnement	/

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 mars 2024.

Mme la Maire,  
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 28.03/2024  
- après télétransmission électronique le 28.03/2024  
- et mise en ligne sur le site de la Commune le 28.03/2024